



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 10 septembre 2024

| Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal | Nombre de Membres présents à la séance | Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération |
|--|--|---|
| 19 | 13 | 18 |

Date de la convocation : 06 septembre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 06 septembre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du six septembre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame BOULIER Claude a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.
Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.
Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.
Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Madame LECOQ Annie.
Madame NÉE Amélie
Monsieur PELFRÈNE Daniel a donné pouvoir à Madame OSMONT Marie-Claire.

Secrétaire de séance :

Monsieur RAIMBAULT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 086 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les budgets primitifs sont toujours prévisionnels et que des décisions modificatives peuvent être nécessaires au cours de l'année pour ajuster le budget, en intégrant des crédits non prévus au budget initial.

Monsieur le Maire propose les ajustements suivants :

- Pour la section d'investissement :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|----------------|--------------------|---------------------|
| Article | Désignation | DÉPENSES | |
| | | Baisse des crédits | Hausse des crédits |
| Chapitre 041 / Opérations patrimoniales (ordre) | | | |
| 21538 | Autres réseaux | | + 7 413,71 € |
| Total | | | + 7 413,71 € |



| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|--|--------------------|---------------------|
| Article | Désignation | RECETTES | |
| | | Baisse des crédits | Hausse des crédits |
| Chapitre 041 / Opérations patrimoniales (ordre) | | | |
| 13258 | Subv. invest. non amortissables autres groupements | | + 3 706,86 € |
| 238 | Avances versées sur commandes d'immo. Corpo. | | + 3 706,85 € |
| Total | | | + 7 413,71 € |
| Différence INVESTISSEMENT | | | + 7 413,71 € |

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la décision modificative n° 2 au budget communal 2024, telle qu'elle a été présentée.

Le secrétaire de séance, Daniel RAIMBAULT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COULLER

